



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
17 janvier 2022

Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
**Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste du Territoire
palestinien occupé**

Conseil de sécurité
Soixante-dix-septième année

Lettres identiques datées du 14 janvier 2022, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et à la Présidente du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous écris de nouveau, quelques jours seulement après ma lettre datée du 11 janvier (A/ES-10/887-S/2022/25), en raison de l'escalade de la répression et des attaques infligées au peuple palestinien par Israël, Puissance occupante, qui constituent une grave violation du droit international.

Nous sommes en 2022 depuis deux semaines et déjà les mots manquent pour décrire la barbarie des violations et des crimes commis par Israël, alors que cette occupation illégale et cruelle continue de cibler les jeunes comme les vieux, rendant la vie impossible à la population civile palestinienne et lui infligeant d'immenses souffrances et traumatismes.

Aux premières heures du 12 janvier, les forces d'occupation israéliennes ont tué un homme de 80 ans, Omar Asaad, lors d'un raid militaire dans le village de Jiljiliya, près de Ramallah. Né en 1941, cet homme âgé rentrait chez lui en voiture après avoir rendu visite à des proches lorsqu'il a été arbitrairement et violemment arrêté par des membres des forces d'occupation israéliennes qui l'ont extrait de son véhicule et menotté, lui ont bandé les yeux, l'ont bâillonné, agressé et traîné sur 200 mètres avant de le jeter dans un bâtiment abandonné où il est resté sans connaissance. M. Asaad a été retrouvé mort, gisant sur le sol froid du bâtiment, les mains dans le dos, avec un collier de serrage encore attaché à un poignet.

Omar Asaad, qui souffrait de problèmes cardiaques, de diabète et d'hypertension, et qui avait subi une opération à cœur ouvert, était un Palestino-Américain de Milwaukee. Il avait vécu aux États-Unis pendant des décennies avec ses enfants et petits-enfants avant de retourner vivre en Palestine en 2012, à sa retraite. Alors qu'il était censé couler une retraite paisible dans son pays d'origine entouré de ses proches, Asaad a péri de la façon la plus indigne et injustifiable qui soit, dans des circonstances qui jettent une lumière crue sur la réalité des souffrances endurées par



notre peuple du fait de cette occupation illégale. Nous déplorons la perte d'Omar Asaad et adressons nos plus sincères condoléances à sa famille, dont nous rappelons qu'elle demande des comptes au sujet de l'impunité d'Israël.

Israël affirme que M. Asaad a été arrêté pour avoir résisté à une fouille lors d'un raid des forces d'occupation israéliennes à Jiljiliya. Au-delà de l'attitude d'Israël, qui nous a habitués à rejeter la faute sur les victimes, et de ses déclarations vides de sens sur la transparence et la crédibilité de ses enquêtes, plusieurs questions méritent d'être posées. Pourquoi ces soldats s'en sont-ils pris à un homme de 80 ans qui rentrait simplement chez lui ce soir-là ? Quel genre de société engendre un tel comportement sociopathologique, un tel manque de respect pour les aînés et un mépris total pour la vie humaine ? Après une telle horreur, comment ces soldats peuvent-ils regarder leurs pères et leurs grands-pères dans les yeux sans ressentir aucune culpabilité ? Seule une société dans laquelle un peuple tout entier a été déshumanisé, comme celle engendrée par l'occupation israélienne, peut banaliser et excuser des comportements criminels et barbares tels que ceux-là.

Omar Asaad n'est pas le seul Palestinien âgé à avoir été victime de la violence et de la terreur israéliennes. Comme nous l'indiquions dans notre précédente lettre, un homme de 75 ans, Suleiman al-Hathalin, se trouve toujours dans un état critique et est maintenu dans un coma artificiel après avoir subi une opération du cerveau consécutive à des fractures du crâne, M. al-Hathalin ayant été attaqué par un colon israélien qui l'a intentionnellement percuté avec sa voiture et a traîné son corps sur plusieurs mètres avant de prendre la fuite, sous le regard de soldats israéliens.

De toute évidence, les colons et les soldats israéliens ont la certitude absolue qu'ils peuvent attaquer et tuer des Palestiniens sans faire l'objet d'aucunes poursuites. Comment, dès lors, croire sincèrement Israël lorsqu'il affirme vouloir la paix ? Ainsi, malgré les appels à des enquêtes « rapides, approfondies et transparentes », aucun réel crédit ne peut être accordé à ce soi-disant système judiciaire inféodé à un régime d'occupation et qui protège l'impunité et rend une parodie de justice.

Sans surprise, l'Organisation des Nations Unies a constaté des failles intentionnelles et illégales dans le soi-disant système judiciaire du régime d'occupation, et même des organisations non gouvernementales israéliennes soulignent régulièrement le fait que les enquêtes israéliennes n'aboutissent jamais à une mise en accusation ni à l'ouverture de poursuites.

Nous exhortons les pays qui réclament des enquêtes et l'établissement des responsabilités à en appeler à la Cour pénale internationale, de sorte qu'elle s'acquitte de son mandat et se penche sur la situation en Palestine, compte tenu des innombrables crimes de guerre qui ont été et continuent d'être perpétrés contre le peuple palestinien par l'occupation israélienne illégale. Si la communauté internationale croit vraiment au principe de responsabilité et à la justice pour la Palestine, il devrait être évident, désormais, que ceux-ci ne peuvent être respectés que par l'application du droit international et non en s'y opposant ou en cherchant à la retarder, ou, pire, en exonérant et en protégeant les auteurs de crimes. L'action internationale passe nécessairement par l'appui aux mécanismes d'établissement des responsabilités, notamment par l'intermédiaire du Conseil de sécurité et d'une action en justice devant des tribunaux tels que la Cour pénale internationale et la Cour internationale de Justice, qui constituent la voie la plus sûre vers la justice et la paix.

Aujourd'hui, j'appelle également votre attention sur la situation critique des prisonniers palestiniens, dont les droits humains continuent d'être bafoués en conséquence de la politique infâme de négligence médicale menée par Israël. La communauté internationale doit intervenir et exiger la fin des violences et des tortures systématiques infligées par le régime d'occupation aux prisonniers palestiniens. Un

nombre croissant de Palestiniens emprisonnés luttent littéralement pour survivre à d'atroces conditions de détention, notamment à des grèves de la faim de plusieurs mois, à des punitions collectives, à des négligences médicales et à la pratique illégale mais généralisée de la « détention administrative », par laquelle les forces d'occupation israéliennes maintiennent des Palestiniens indéfiniment en détention, sans chef d'accusation ni procès équitable.

Nasser Abu Hamid est ainsi détenu depuis 2002 et souffre d'une tumeur cancéreuse aux poumons. Après la découverte de la tumeur, en 2021, les autorités d'occupation israéliennes ont refusé de fournir tout traitement à Nasser, dont l'état de santé s'est considérablement détérioré et qui est actuellement dans le coma, les mains et les pieds entravés. Les parents de M. Abu Hamid ont eu moins de dix minutes pour voir leur fils dans cet état abominable alors que celui-ci meurt sous leurs yeux.

Cette politique inhumaine qui consiste à assassiner lentement des prisonniers malades en les laissant mourir sans leur donner accès à un traitement médical adapté doit être condamnée, et la Puissance occupante doit être appelée à cesser toutes ces pratiques et à respecter le droit international, notamment la quatrième Convention de Genève.

Abdel-Baset Maatan est une autre victime emprisonnée par Israël depuis octobre 2020. Abdel-Baset a subi plusieurs interventions chirurgicales infructueuses visant à retirer deux types de tumeurs qui avaient atteint un stade critique. L'état de santé de M. Maatan nécessitait de lui administrer d'autres traitements, mais les forces d'occupation israéliennes l'ont emprisonné et ne lui ont pas permis de recevoir un quelconque autre traitement ou médicament, et le tribunal d'occupation refuse d'accorder une aide à une personne mourante. Concernant la détérioration de l'état de santé d'Abdel-Baset, la famille Maatan a déclaré : « La situation de ce détenu administratif atteint d'un cancer est difficile et s'aggrave de jour en jour. Son état de santé se détériore et pourrait atteindre le même stade que celui auquel se trouve Nasser Abu Hamid. Son audience devant le tribunal a eu lieu le 20 décembre 2021 mais le verdict a été reporté d'une semaine, dans l'attente d'examens et de radiographies. Malheureusement, aucun examen n'a été réalisé, aucune radiographie n'a été faite, et aucune nouvelle date d'audience n'a été fixée. »

Nous lançons donc un nouvel appel pressant à la communauté internationale, en particulier au Conseil de sécurité, pour qu'il accorde une attention urgente à la situation désespérée de milliers de civils palestiniens emprisonnés par Israël, y compris des enfants, des femmes et des personnes gravement malades, et qu'il agisse en vue de garantir le respect du droit international humanitaire et de sauver des vies.

Dans ce contexte d'inaction, la persistance et l'intensité des crimes d'Israël prouvent que ses intentions sont de consolider son occupation et son régime d'apartheid. La pratique de longue date qui consiste à exonérer Israël de toute règle et à lui permettre de poursuivre ses activités comme s'il était au-dessus des lois renforce ce sentiment d'impunité et prouve que la litanie de condamnations et de rappels à la loi qui n'ont été accompagnés d'aucune mesure concrète ont prolongé et aggravé ce conflit et les souffrances du peuple palestinien. Il est grand temps d'agir et de prendre des mesures pour mettre un terme à cette impunité, rendre justice aux nombreuses victimes de cette occupation illégale et ouvrir la voie à une solution juste et pacifique en réponse à cette grave injustice.

En cette mi-janvier, alors que les crimes de guerre et les violations des droits humains commis par Israël continuent de s'intensifier, le Conseil de sécurité ne doit pas permettre que l'inaction et l'impunité restent la norme – une norme déplorable –, comme cela a été le cas ces dernières années. Année après année, la communauté internationale attend une autre issue à l'occupation, tout en sachant que

l'intransigeance et l'impunité israéliennes font obstacle à la paix et sapent les fondements du droit international et la crédibilité des Nations Unies. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble ne peuvent continuer de miser sur l'apaisement et l'inaction face une telle attitude de défi. Le seul moyen d'avancer consiste simplement à avoir la volonté d'appliquer des mesures visant à mettre fin à cette injustice historique, conformément au droit international et aux résolutions des Nations Unies.

La présente lettre fait suite aux 740 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432 – S/2000/921) au 11 janvier 2022 (A/ES-10/887-S/2022/25), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits humains du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,
Observateur permanent
(Signé) Riyad **Mansour**
